

---



---

# JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

---



---

*Du Mercredi 9 Mai 1792.*

---



---

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Varsovie , le 18 avril.*

LA diète a remercié solennellement le prince Czartorisky de la manière dont il avoit rempli sa commission auprès de l'électeur de Saxe.

La réponse donnée par l'électeur contient plusieurs articles , entr'autres :

Que l'armée ne prête point le serment de fidélité à la nation , puisque ce mot n'étant pas assez significatif , pourroit occasionner un schisme dans l'état ; mais qu'elle le fasse à la république et au roi ;

Que la sanction des lois soit réservée au roi , et qu'à lui seul appartient le droit de déclarer la guerre ;

Que la couronne Polonoise soit héréditaire dans la famille électorale de Saxe.

*De Vienne , le 22 avril.* L'élection de l'empereur doit se faire dans les premiers jours de juillet (le 3 ou le 4) déjà les ambassadeurs à la diète électorale se rendent à Francfort ; ils y seront tous réunis vers la fin de mai. Le couronnement est fixé pour le 18.

— La déclaration de guerre de la part de la France pourroit apporter quelques changemens à ces dispositions. Les patriotes espèrent être maîtres de Francfort au mois de juin ; ou bien l'on attendra le couronnement, dit un journal patriotique , afin de faire rassembler tout d'un coup , de la couronne impériale et de la couronne royale.

*Extrait d'un lettre de la Haye , en date du 26 avril 1792.*

On écrit de Trèves que les princes français et la noblesse émigrée avoient demandé

au roi de Hongrie de trouver bon qu'ils défendissent l'électorat de Trèves , et le souverain généreux qui leur donne l'hospitalité. On ignore la réponse du jeune monarque ; mais on est bien sûr qu'il applaudit à cette démarche dans son cœur magnanime. Ce qui paroît certain , c'est qu'il vient de donner des ordres pour la défense de l'électorat , et qu'il y fait passer 15 mille hommes.

On vient d'apprendre ici la déclaration de guerre faite au roi de Bohême et de Hongrie par l'assemblée nationale , sur la proposition du roi. Il étoit temps que les choses prissent une couleur déterminée. Les puissances étrangères ont le plus grand intérêt à précipiter cette guerre ; si elles ne se hâtent , l'anarchie française ravagera successivement tous les empires , comme cette peste du 14<sup>e</sup> siècle qui fit le tour du monde , s'éteignoit dans une contrée pour passer dans un autre , et laissoit partout des traces de mort qui devoit durer des siècles.

*Bruxelles , 29 avril.* Ce fut le 23 qu'on reçut ici la nouvelle de la déclaration de guerre. Notre gouvernement expédia aussitôt des courriers , non-seulement à Vienne , mais aussi aux trois puissances intéressées au sort des Pays-Bas Autrichiens , c'est-à-dire , à Berlin , à Londres et à la Haye. Le bruit de cette rupture , qui en tout autre temps auroit jetté l'alarme dans nos provinces , n'a pas causé une grande sensation ni à la cour ni à la ville , ni en général dans le pays. L'on prépare des quartiers pour 8 mille Prussiens à Louvain , pour 4 mille à Maline , et pour une autre division à Anvers.

Nous le répétons , nous regrettons de ne pouvoir donner en entier la proclamation des gouverneurs généraux des Pays-Bas. On

y reconnoît le langage de la raison et de la sagesse : les principes de la vraie philosophie, ceux sur lesquels repose l'ordre social, y sont développés d'une manière simple, éloquente et persuasive.

Après avoir invoqué la protection du Dieu des armées. « Nous devons aux fidèles sujets de S. M. A. de l'informer de tout ce que nous avons fait depuis un an, pour conserver la paix avec la France, et de les avertir de la somme incalculable de calamités, dont l'ennemi se propose de propager le fléau, sous le voile séducteur des biens d'une liberté chimérique, qu'une secte impie de novateurs, se disant philosophes, présente au vulgaire crédule, comme un résultat infaillible de leurs plans insensés; ce n'est point au princes de la terre qu'ils veulent faire la guerre, c'est à la religion de nos pères, au régime social, au bonheur et aux consolations qui en sont les fruits: ayant plongé, par l'effet même de leurs absurdes systèmes, leur patrie dans tous les maux de l'anarchie; jaloux de la félicité des peuples qui jouissent encore des biens de l'ordre social, ils ont enfanté, pour se soutenir, le projet cruel de leur faire partager le même délire, de leur inoculer leurs erreurs, et avec elles tous les fléaux qui désolent aujourd'hui le royaume de France.....

» Nous nous abstiendrions de relever tous les malheurs sous lesquels il gémit, nous laisserions au temps le soin de lever le voile des prestiges, qu'une foule d'écrivains insidieux s'appliquent à perpétuer par leur dangereux écrits, si au moment de l'agression qu'on médite contre ces provinces, on ne se préparoit à y répandre le poison d'une illusion séduisante sur les prétendus avantages du nouveau régime français, afin de le faire goûter à la partie du public qu'on parviendroit à égarer; mais il faut que les peuples, confiés à notre gouvernement, soient prévenus et intruits, que le royaume de France gémit sous le nom de la liberté, dans le plus honteux esclavage de tous les vices, de toutes les passions les plus effrénées, et d'une anarchie sans exemple; qu'il n'existe plus ni droits, ni propriétés, que la religion sainte que nous professons y est ouvertement foulée aux pieds, que les autels sont profanés, leurs vrais ministres dépouillés, maltraités, persécutés jusque dans les asyles qu'ils ont choisis chez l'étranger, et remplacés par des intrus, sans mission dans la hiérarchie de l'église; qu'on a été jusqu'à dépouiller les pasteurs du peuple des vête-

mens distinctifs qui devoient les faire reconnoître de leurs ouailles; que dans un code monstrueux on a exalté des droits dont l'homme social ne peut pas jouir, et auxquels il renonce tacitement pour son bonheur, en naissant dans des associations civilisées.... qu'on a substitué le mot de propriété à la chose, en dépouillant les propriétaires le plus solennellement investis par les lois, par une constante possession, cent fois renouvelée et reconnue par les vrais représentans de la nation; et tout cela, sous les couleurs trompeuses d'une égalité de droits chimériques, nulle dans le fait, détruite à l'instant même où elle pourroit exister, par cette variété dont le créateur imprime le caractère aux hommes, dès le moment de leur naissance, en les partageant d'une manière très-inégale en facultés morales, dont la disproportion a toujours réglé, réglera toujours l'ascendant du génie, de la force, de la patience, de l'industrie, de l'économie, sur les qualités opposées, avec tous les avantages qui peuvent en devenir le prix légitime, et se transmettre comme toute autre propriété. Enfin il faut que les fidèles sujets de sa majesté sachent que, tandis qu'on s'attache à exalter la prétendue gloire et prospérité du royaume de France, naguère le plus florissant état de l'Europe, il n'y a plus ni commerce ni circulation de numéraire et denrées, ni force publique, ni justice, ni police, et que les persécuteurs philosophiques de tout ce qui n'est pas de leur secte ne connoissent de bornes dans les excès auxquels ils excitent le peuple, que la satiété du crime. Et qui pourroit, après cela, être assez aveugle ou assez insensé, pour donner la moindre confiance aux promesses et aux assurances insidieuses que font ces tyrans, aux peuples qu'ils cherchent à subjuguier, de respecter leurs propriétés, leur religion, leurs droits, leurs privilèges, leurs constitutions; eux qui, depuis qu'ils ont envahi l'autorité et la force publique, en France, foulent aux pieds, avec une impudence et une audace inouïes jusqu'à nos jours, les traités publics les plus solennels, tous les droits divins et humains, et tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre; eux qui, dès l'instant qu'ils se seroient rendu maîtres d'une province, ne tarderoient pas de s'emparer, comme ils l'ont fait chez eux, des possessions du clergé et de la noblesse, et des fortunes de tous les citoyens?.....

» Notre devoir étoit de prémunir le peuple sur les dangers imminens dont il est me-

nacé : nous venons de lui exposer des vérités saillantes pour tous les esprits, elles seront reconnues par tous les bons citoyens, ils s'empresseront sans doute de faire tout ce qui est en eux, pour entretenir la paix et la tranquillité publique dans l'intérieur, et nous ne pourrions que regarder et faire traiter comme ennemis de l'état, tous ceux qui oseroient la troubler.

Fait à Bruxelles, le 29 avril 1792.

Signés, M A R I E, A L B E T. Plus bas contre-signé BARON DE FELTZ.

#### M E L A N G E S.

Les différentes factions qui remplissent l'intervalle qui sépare Coblenz et les jacobins, vont, dit-on, se réunir et se coaliser pour anéantir les deux partis qui les avoisinent, par des côtés opposés. Le sort des royalistes dépend aujourd'hui de la force des armes; c'est assez dire qu'on ne doit point avoir d'inquiétudes pour eux. Tous ceux qui ne sont pas constitutionnels doivent être rangés, ce nous semble, parmi les royalistes; car depuis qu'il est décidé que l'épée décidera entre tous les partis, ceux qu'on appelle monarchiens ne peuvent faire une classe à part, du moins jusqu'au moment où l'on pourra s'occuper de donner un gouvernement à la France. La bataille est donc aujourd'hui entre les jacobins et les feuillans: elle va être sanglante et opiniâtre; mais elle ne sera à mort ni pour les uns ni pour les autres.

M. Roucher doit présenter contre les sociétés délibérantes, une pétition, revêtue, dit-on, de plus de 80 mille signatures. Une nombreuse portion de l'assemblée doit appuyer cette pétition; les Cheron, les Vaublanc, les Beugnot, les Becquei, les Genty, les Ramond, peuvent combattre avec avantage les noms les plus fameux du parti opposé. Les sentimens de la très-grande majorité de la garde nationale ne sont pas équivoques. Les journaux qui jusqu'ici ne s'étoient pas prononcés, ont porté, depuis plusieurs jours, les premiers coups: tout est disposé pour l'attaque; mais on ne néglige rien pour la défense.

M. Roucher est ouvertement menacé par les gens à piques: on entretient la fermentation dans le faubourg Saint-Antoine: on vient de régaler, au bois de Vincennes, tous les sans-culottes qui veulent s'engager sous les bannières jacobites: M. Robertspierre a déclaré qu'il n'abandonneroit pas la société:

M. Pétion croit qu'il est de son honneur de la soutenir. Enfin, le commandant de la garde nationale, qui a succédé à M. Acloque, est jacobin. Voilà de grands moyens de résistance, sans compter les moyens secrets. Tout annonce que les deux partis bataille-roient encore long-temps avant que l'un des deux fût vainqueur; long-temps encore, la France seroit déchirée par des convulsions intérieures, si nous étions abandonnés à nous-mêmes; mais la voie des armes sera plus expéditive. Les Anglais pensent que le sort de l'empire ne sera pas désormais long-temps incertain. Voici comment s'exprime un de leurs journalistes les plus estimés.

L'assemblée nationale, en déclarant la guerre au roi de Hongrie, a signé son *propre arrêt*. — Le règne des sept cents ne sauroit durer. — Louis XVI remontera sur le trône, et les Français, en rentrant dans leur devoir, maudiront le jour qu'ils ont cessé de témoigner leur amour à ce bon roi.

L'avant-garde de l'armée de la Fayette est toujours à Bouvines. On ne conçoit pas comment cette avant-garde reste dans le pays ennemi, à deux lieues du corps de l'armée, pouvant être coupée par la garnison de Luxembourg. Malgré la harangue constitutionnelle du général, l'insurrection s'est manifestée dans cette armée comme dans celle de Rochambeau. On assure même que M. Narbonne ayant voulu pérorer les troupes, a manqué d'être sabré par un soldat: trente officiers sont passés chez l'ennemi avec armes et bagages. Grand nombre d'autres ont donné leur démission, sur-tout dans l'armée de M. Rochambeau. Charles Lameth est allé à Lille pour remplacer M. Dillon. — M. Biron est revenu à Paris, où il a pu voir M. d'Orléans, qui n'est point encore parti. — M. de Fleurieu n'ira point à Auteuil avec son élève, comme nous l'avions annoncé. — Le couvent des jacobins vient d'être vendu. C'est un M. Guirault, membre de la société qui en est l'acquéreur. On croit qu'il permettra à ses frères d'y continuer leurs sabbats. — Demain nous donnerons le détail de ce qui s'est passé à Avignon.

#### ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du lundi soir 7 mai 1792.

Un député offre 1200 livres; il les destine pour le soldat qui aura montré le plus

d'obéissance aux ordres de ses chefs , et le plus d'amour pour l'ordre et la discipline. Après cette offre impolitique , et propre à produire un effet contraire à celui qu'on désire obtenir , on ajourne un rapport de M. Lafond Ladebat , sur les poudres et salpêtres.

Séance du mardi 8 mai 1792.

Après avoir reçu , comme à l'ordinaire , quelques dons patriotiques , l'assemblée a entendu la lecture de plusieurs projets d'adresse à l'armée française. Elle accorde la priorité à celle de M. Pastoret et l'adopte. Nous la ferons connoître.

Le ministre de la guerre croit qu'il est indispensable de regarder toutes les places frontières comme en état de siège , sa demande est renvoyée au comité qui en fera le rapport incessamment.

Le ministre donne communication d'une lettre de M. Montesquiou , et de plusieurs pièces relatives à ce qui vient de se passer dans Avignon. Ce rapport sur Avignon est ajourné à trois jours.

Messieurs , dit M. Vaublanc , je me porte pour accusateur de M. Montesquiou. Il y a eu un plan de formé , de prémédité. Il y a eu une connivence criminelle entre un grand nombre de personnes , dont les noms seront un jour connus et voués à l'indignation. Si on en doute , j'en donnerai deux preuves. — Oui , oui ; donnez-les. — La première est une lettre du club de Marseille au club de Paris. — Quel club ? celui des feuillans ?... Lisez cette lettre. — Messieurs , qu'on ne m'interrompe pas ; il s'agit de la réputation de l'assemblée. — A l'ordre , à l'abbaye ! — Oui , messieurs , je le répète , il s'agit de votre gloire ; il s'agit de sauver la constitution... il faut mourir tous , s'il le faut , pour elle , et je ne serai pas le dernier... Il faut abattre toutes les factions... Périssent , périssent les factieux ! (Murmures violens.) Il est dit , dans la lettre dont j'ai parlé : « nous ne cesserons nos efforts que quand la France aura assez de Brutus et de Scevola pour assurer ses succès... Il suffit... Vous nous entendez... » La seconde pièce est la fin de la lettre de M. Montesquiou. « On n'entendra plus parler d'Avignon ; le parti long-temps opprimé , vainqueur aujourd'hui , exercera peut-être quel-

ques vexations ; mais je crois que c'est là que se bornera l'ambition marseilloise , dont on a voulu nous effrayer. »

Un long tumulte a fini le discours de M. Vaublanc. MM. Charlier et Montaut (ce dernier est député du Gers) se sont permis des injures contre lui , qui ont été vivement applaudies par les tribunes. La séance s'est terminée par la lecture d'une lettre dans laquelle un juge du département de la Charente annonce avoir fait , chez un émigré , la découverte d'un tonneau renfermant 47 millions en assignats. On a encore annoncé la prise d'un petit vaisseau autrichien , dans le port de Toulon.

BOURSE du mardi 8 mai.

Actions des Indes de 2500 liv. à . . . . .	2140
Idem. de 21 , à . . . . .	
Idem. de 8 , à . . . . .	
Idem. de 25 <sup>c</sup> , à . . . . .	90
Billets d'Emprunt , à . . . . .	438
Emp. de Déc. 1782, de 100 mill. . . . .	1 pert
Emp. de Déc. 1784 , de 125 mill. à $\frac{1}{2}, \frac{3}{4}, \frac{5}{8}, \frac{3}{4}, \frac{1}{2}, \frac{3}{4}$ Bén.	
Sortie . . . . .	
Emp. de 80 mill. avec bulletin . . . . .	
Idem. Quitances sans bullet. , à $\frac{1}{2}, \frac{3}{4}, \frac{5}{8}$ Bén.	
Idem. en Quitances à sorties . . . . .	5,4 $\frac{3}{4}$ Bén.
Bulletins dudit Emprunt , à . . . . .	727,72
Idem sorti . . . . .	
Reconnoiss. de Bulletins , à . . . . .	
Idem sortie . . . . .	
Lots des hôpitaux , . . . . .	

Act. nouv. des Indes à 1076,78,79,80,82,85,90,89,88,86,85	
Act. Caiss. d'Esc. à . . . . .	3835,33,35,40
Demi.Act. de Caisse . . . . .	1912,13,14,14,15,18,15
Eaux de Paris , à . . . . .	
Emp. de Nov. à 5 pour $\frac{0}{0}$ , à . . . . .	
Emp. de Nov. 1787, de 120 mill. à 4 pour $\frac{0}{0}$ , à . . . . .	
Emp. de 80 mill. d'Août 1789. . . . .	1,1 $\frac{1}{2}$ , 2, 1 $\frac{1}{2}$ pert.
Assur. contre les incen. . . . .	451,52,53,49,48,47,50,51
Assur. à vie , à . . . . .	470,68,70,71,72,73
Actions des parcs d'Etretat . . . . .	
Caisse patriotique . . . . .	
Paiement des Rentes de l'Hôtel-de-ville. Lett. N et P.	

Changes étrangers , à 90 jours de date.

Amsterdam . . . . .	31 $\frac{1}{2}$	Cadix , . . . . .	26 l. 10 s.
Hambourg , . . . . .	335	Gênes . . . . .	168
Londres , . . . . .	16 $\frac{1}{2}$	Livourne . . . . .	178
Madrid , . . . . .	26 l. 10 s.	Lyon, paiem. pàq. $1\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ p.	